

# DOCUMENT D'INFORMATION

## ÉPREUVES UNIQUES

Enseignement secondaire, 2<sup>e</sup> cycle

### FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, PROGRAMME DE BASE

5<sup>e</sup> année du secondaire

634-510

634-520

634-530

Juin 2011

Août 2011

Janvier 2012

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

*Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjf/de/docinfosec.htm>].*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	4
<b>1 Structure des épreuves uniques</b> .....	4
1.1 Caractéristiques générales .....	4
1.2 Description des épreuves uniques .....	5
<b>2 Documents constituant les épreuves uniques</b> .....	6
<b>3 Conditions d'administration des épreuves uniques</b> .....	7
3.1 Moment de passation et durée .....	7
3.2 Matériel autorisé .....	8
3.3 Matériel requis .....	8
3.4 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles .....	8
<b>4 Modalités de correction des épreuves uniques</b> .....	9
4.1 Épreuve d'interaction orale .....	9
4.2 Épreuve de compréhension orale et écrite .....	9
4.3 Épreuve de production écrite .....	10
<b>5 Constitution des résultats aux épreuves uniques</b> .....	10
<b>6 Constitution du résultat disciplinaire et condition de réussite</b> .....	10
 <b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe I</b> Grille d'évaluation de la compétence <i>Interagir en français</i> (à l'oral) – Version provisoire .....	11
<b>Annexe II</b> Grille d'évaluation de la compétence <i>Produire des textes variés en français</i> (à l'écrit) – Version provisoire .....	12

## **Introduction**

Ce document d'information présente des renseignements concernant les épreuves uniques de français, langue seconde, programme de base, de la 5<sup>e</sup> secondaire qui seront administrées en juin 2011, août 2011 et janvier 2012, selon le calendrier établi par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Il est à noter que dans le contexte des nouvelles orientations en évaluation, des ajustements sont apportés de façon graduelle aux épreuves ministérielles. Dans le cas des présentes épreuves, une diminution du temps d'administration de l'épreuve de compréhension orale et écrite pourra être observée par rapport à l'année 2009 et aux années précédentes. De plus, dans un souci de diminuer le temps de correction, une feuille mécanographique permettant une correction centralisée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est réintroduite pour l'épreuve de compréhension orale et écrite. Finalement, dans le but de rendre l'acquisition et la mobilisation des connaissances plus facilement vérifiables, les tâches des trois épreuves ainsi que les grilles d'évaluation ont été ajustées.

Par ailleurs, au printemps 2011, des prototypes d'épreuves<sup>1</sup> de français, langue seconde, programme enrichi, de la 5<sup>e</sup> secondaire seront mis en ligne sur le site sécurisé du Ministère.

## **1 Structure des épreuves uniques**

### **1.1 Caractéristiques générales**

Dans le cadre des épreuves uniques, l'élève se familiarise d'abord avec le thème général à l'aide de différentes activités préparatoires. Ensuite, au moment de la passation de l'épreuve, il est appelé à discuter, avec ses pairs, d'un aspect de ce thème, à démontrer sa compréhension des textes fournis, puis à rédiger un texte dans lequel il réinvestit les connaissances acquises.

Les consignes contenues dans les documents des épreuves uniques sont rédigées exclusivement en français.

Les épreuves uniques de français, langue seconde, programme de base, sont obligatoires et doivent être administrées dans l'ordre défini à la section 3.1.

---

1. Les prototypes d'épreuves sont d'utilisation facultative.

## 1.2 Description des épreuves uniques

Les épreuves uniques, élaborées d'après le Programme de formation de l'école québécoise, permettent d'évaluer les trois compétences du programme de base de français, langue seconde.

Une phase de préparation dirigée par l'enseignante ou enseignant avant la passation des épreuves uniques permet aux élèves d'acquérir une base de connaissances commune et d'avoir ainsi des chances égales de réussite.

Le tableau suivant décrit sommairement la phase de préparation et les trois épreuves uniques.

	<b>Intentions</b>	<b>Tâche</b>
<b>Phase de préparation</b>	<p>Présenter la phase de préparation et les trois épreuves uniques.</p> <p>Permettre à l'élève de s'appropriier le thème des épreuves uniques et le vocabulaire lié à ce thème.</p> <p>Présenter aux élèves les critères d'évaluation et les exigences liés aux différentes tâches.</p>	<p>Réaliser les activités du <i>Cahier préparatoire</i> portant sur des textes liés au thème des épreuves uniques (activités non évaluées).</p>
<b>Épreuve d'interaction orale</b>	<p>Évaluer la compétence <i>Interagir en français</i>.</p>	<p>Discuter en groupe de quatre élèves.</p>
<b>Épreuve de compréhension orale et écrite</b>	<p>Évaluer la compétence <i>Lire des textes variés en français</i><sup>2</sup>.</p>	<p>Répondre à des questions de compréhension (à choix multiple, à réponse courte ou à réponse construite).</p>
<b>Épreuve de production écrite</b>	<p>Évaluer la compétence <i>Produire des textes variés en français</i>.</p>	<p>Produire un texte écrit sur l'un des sujets proposés, qui respecte l'intention de communication<sup>3</sup> donnée.</p>

---

2. La compétence *Lire des textes variés en français*, telle que décrite dans le *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire, deuxième cycle* (pages 21 à 25), implique que l'on puisse demander à l'élève de démontrer sa compréhension de textes entendus, lus ou vus.

3. L'élève doit écrire un texte qui respecte l'une des intentions de communication du *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire, deuxième cycle* (pages 36 et 37). L'intention choisie est mentionnée dans le libellé du sujet de production écrite.

## 2 Documents constituant les épreuves uniques

	Documents de l'élève	Documents de l'examinatrice ou de l'examineur	Documents de l'enseignante ou de l'enseignant
<b>Phase de préparation</b>	<i>Cahier préparatoire</i>		<i>Guide d'administration et de correction</i>  <i>Clé de correction (épreuve de compréhension écrite)</i>
<b>Épreuve d'interaction orale</b>		<i>Situations d'interaction</i> <i>Consignes à l'examinatrice ou à l'examineur</i> <i>Grille d'évaluation de la compétence Interagir en français</i>	
<b>Épreuve de compréhension orale et écrite</b>	<i>Recueil de textes</i> <i>Cahier de l'élève 1</i> <i>Feuille mécanographique</i> <i>Feuille-réponse (à détacher du Cahier de l'élève 1)</i>	<i>Consignes à la personne responsable de la surveillance</i> <i>CD audio</i>	
<b>Épreuve de production écrite</b>	<i>Cahier de l'élève 2</i>	<i>Consignes à la personne responsable de la surveillance</i>	

### 3 Conditions d'administration des épreuves uniques

#### 3.1 Moment de passation et durée

Phase ou épreuve	Moment <sup>4</sup>	Durée
Phase de préparation	<b>Avant</b> l'épreuve d'interaction orale Date choisie par l'école	En classe : 180 à 225 minutes À la maison : 3 ou 4 jours
Épreuve d'interaction orale	<b>Après</b> la phase de préparation et <b>avant</b> les épreuves de compréhension orale et écrite et de production écrite Date choisie par l'école	12 à 15 minutes par groupe d'élèves (ajouter 15 minutes à cette durée pour la présentation de la tâche et la correction)
Épreuve de compréhension orale et écrite	Le mercredi 15 juin 2011 de 9 h à 11 h	120 minutes
Épreuve de production écrite	Le mercredi 15 juin 2011 de 13 h à 15 h	120 minutes

**Note.** – Selon le *Guide de gestion de la sanction des études secondaires*, dix minutes supplémentaires doivent être accordées aux élèves pour l'épreuve de compréhension orale et écrite ainsi que pour l'épreuve de production écrite, si nécessaire.

Comme le *Cahier préparatoire* sert de contexte aux questions d'interaction, il est vivement recommandé que l'examinatrice ou examinateur en fasse une lecture personnelle avant d'administrer l'épreuve.

Pour l'épreuve d'interaction orale administrée en août 2011 ou en janvier 2012, l'établissement scolaire doit remettre le *Cahier préparatoire* aux élèves concernés de trois à quatre jours ouvrables avant l'épreuve.

---

4. Les horaires des sessions d'examen d'août 2011 et de janvier 2012 seront présentés en ligne à l'adresse suivante : [www.mels.gouv.qc.ca/sanction/horaires.htm](http://www.mels.gouv.qc.ca/sanction/horaires.htm).

### 3.2 Matériel autorisé

Le matériel indiqué ci-dessous constitue **le seul matériel autorisé**. Il serait souhaitable que chaque élève dispose d'un dictionnaire bilingue ou unilingue français. Au moment de la passation des épreuves, tout autre matériel (ex. : matériel sur support électronique, notes personnelles) est interdit.

#### Phase de préparation (non évaluée)

- *Cahier préparatoire*
- Toute autre ressource pertinente (à la maison)
- Dictionnaire bilingue et dictionnaire unilingue français (en classe)

#### Épreuve d'interaction orale

- *Situations d'interaction*
- Dictionnaire bilingue et dictionnaire unilingue français (avant l'interaction seulement)
- *Cahier préparatoire* (avant l'interaction seulement)

#### Épreuve de compréhension orale et écrite

- CD audio
- *Cahier de l'élève 1* (au centre duquel se trouve la *Feuille-réponse*)
- *Feuille mécanographique*
- *Recueil de textes*
- Dictionnaire bilingue et dictionnaire unilingue français

#### Épreuve de production écrite

- *Cahier de l'élève 2*
- *Recueil de textes*
- Dictionnaire bilingue et dictionnaire unilingue français
- Dictionnaire de synonymes
- Grammaire ou code grammatical
- Recueil de conjugaison

### 3.3 Matériel requis

Il est à noter que, pour la partie orale de l'épreuve de compréhension, l'établissement doit prévoir un lecteur CD. Pour l'épreuve de production écrite, l'établissement doit fournir à l'élève le papier brouillon nécessaire.

### 3.4 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, des élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, il faut consulter les documents mis à la disposition du milieu scolaire par la Direction de la sanction des études.

## 4 Modalités de correction des épreuves uniques

Pour chaque session d'examen, la correction des épreuves d'interaction orale et de production écrite relève entièrement des établissements scolaires. Pour l'épreuve de compréhension orale et écrite, les réponses aux questions à choix multiple, inscrites sur la *Feuille mécanographique*, sont corrigées au Ministère. Les réponses courtes ou construites, inscrites sur la *Feuille-réponse* de l'élève, sont corrigées dans les établissements scolaires. La correction se fait selon les modalités fournies par le Ministère dans le *Guide d'administration et de correction*. Les grilles comprises dans ce guide tiennent compte des critères d'évaluation du Programme de formation de l'école québécoise et indiquent la répartition des points.

**Les examinateurs et les enseignants sont encouragés à se regrouper afin de s'assurer d'une compréhension commune des outils d'évaluation des épreuves uniques.**

**Il est important que les élèves se familiarisent avec ces outils en cours d'année afin de connaître les critères d'évaluation associés aux épreuves uniques.**

### 4.1 Épreuve d'interaction orale

L'évaluation de la compétence *Interagir en français* se fait à l'aide de la grille présentée à l'annexe I. Les élèves doivent être regroupés en équipes de 4. Si le nombre d'élèves est impair ou qu'il est restreint, des groupes de 3 ou 5 élèves peuvent être formés.

Par souci de justice et d'équité, chaque élève doit être évalué dans une équipe par une examinatrice ou un examinateur autre que son enseignante ou enseignant<sup>5</sup>. L'épreuve doit avoir lieu, de préférence, dans un local tranquille afin que chaque équipe puisse discuter sans être entendue par les autres élèves.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, les organismes scolaires ont la responsabilité d'offrir à leur personnel une préparation adéquate relativement à la passation de l'épreuve et à l'application de la grille d'évaluation.

### 4.2 Épreuve de compréhension orale et écrite

L'épreuve est constituée de questions à choix multiple et de questions à réponse courte permettant de vérifier la capacité de l'élève à repérer et à inférer des idées ou des informations. Elle comprend aussi des questions à réponse construite permettant de vérifier le niveau de compréhension critique et créative de l'élève. Pour corriger les réponses inscrites sur la *Feuille-réponse*, l'enseignante ou enseignant doit se référer à la *Clé de correction* fournie.

---

5. Dans les cas où il n'y aurait qu'un seul enseignant de français, langue seconde, les élèves pourraient être évalués par celui-ci.

### 4.3 Épreuve de production écrite

L'évaluation de la compétence *Produire des textes variés en français* se fait à l'aide de la grille d'évaluation présentée à l'annexe II. L'enseignant pourra noter les points à attribuer pour les différents critères dans le tableau de consignation se trouvant à la fin du *Cahier de l'élève 2*.

Il est à noter que la production écrite de l'élève devra compter environ 225 mots. Afin que tous les élèves soient évalués de façon équitable, on considérera le nombre d'erreurs grammaticales au prorata du nombre total de mots du texte pour déterminer l'échelon accordé à l'élève dans la grille d'évaluation (voir l'annexe II).

## 5 Constitution des résultats aux épreuves uniques

Pour les épreuves d'interaction orale et de production écrite, l'examineur ou l'enseignant doit additionner les points attribués pour chaque critère de la grille et inscrire la note obtenue à l'endroit prévu dans la *Grille d'évaluation de la compétence Interagir en français* (à l'oral) et dans le *Cahier de l'élève 2* pour la production écrite.

Pour l'épreuve de compréhension orale et écrite, l'enseignante ou enseignant doit additionner les points attribués sur la *Feuille-réponse*, inscrire le résultat obtenu à l'endroit prévu et transmettre ce résultat au Ministère. Le Ministère constituera la note de l'élève en combinant ce résultat à celui obtenu à la suite de la correction des réponses inscrites sur la *Feuille mécanographique*.

Veillez noter que les organismes scolaires devront conserver pour chaque élève les documents suivants pendant au moins un an :

- Grilles ayant servi à évaluer la compétence *Interagir en français* (à l'oral);
- *Feuille-réponse*;
- *Cahier de l'élève 2*.

## 6 Constitution du résultat disciplinaire et condition de réussite

Le résultat disciplinaire s'obtient en combinant les résultats obtenus pour les trois compétences, pondérés selon les tables de conversion établies par le Ministère.

<b><i>Interagir en français</i></b> <b>(40 %)</b>	<b><i>Lire des textes variés en français</i></b> <b>(30 %)</b>	<b><i>Produire des textes variés en français</i></b> <b>(30 %)</b>
Note-école (bilan) : 20 % +	Note-école (bilan) : 15 % +	Note-école (bilan) : 15 % +
Note à l'épreuve unique : 20 %	Note à l'épreuve unique : 15 %	Note à l'épreuve unique : 15 %

Pour obtenir les unités de français, langue seconde, programme de base, l'élève doit obtenir au moins 60 p. 100 pour l'ensemble de la discipline. L'élève qui ne satisfait pas à cette condition pourra reprendre les épreuves non réussies à une session d'examen subséquente. Bien que les nouvelles dispositions du régime pédagogique entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011, les épreuves du mois d'août 2011 et de janvier 2012 respecteront les mêmes pondérations que celles de juin 2011.

Grille d'évaluation de la compétence *Interagir en français* (à l'oral) - VERSION PROVISoire

ANNEXE I

CRITÈRE D'ÉVALUATION		A	B	C	D	E
Efficacité de la communication d'idées liées aux propos de l'interlocuteur	Engagement dans l'interaction	L'élève participe activement à l'interaction en français, maintient l'échange et sollicite la participation de ses pairs. 15	L'élève participe activement à l'interaction en français et maintient l'échange avec ses pairs. 12	L'élève participe ponctuellement à l'interaction en français. 9	L'élève participe peu à l'interaction en français et intervient lorsque sollicité. 6	L'élève participe de manière nettement insuffisante à l'interaction en français. 3
	Apport d'idées lors de l'échange	Il développe des idées pertinentes et amène de nouveaux aspects. 40	Il développe des idées pertinentes. 32	Il apporte des idées pertinentes sans les développer. 24	Il apporte des idées plus ou moins pertinentes ou reformule les propos de ses pairs. 16	Il apporte des idées non pertinentes ou répète les propos de ses pairs. 8
Efficacité de l'application des conventions linguistiques	Respect de règles phonétiques <sup>1</sup>	Il utilise une intonation et une prononciation adéquates. 10	Il utilise une intonation et une prononciation plutôt adéquates. 8	Il utilise une intonation et une prononciation plus ou moins adéquates nuisant plus ou moins à la compréhension. 6	Il utilise une intonation et une prononciation peu adéquates nuisant à la compréhension. 4	Il utilise une intonation et une prononciation inadéquates nuisant beaucoup à la compréhension. 2
	Respect de règles de syntaxe et d'accord	Il s'exprime en faisant quelques erreurs qui ne nuisent pas à la compréhension. 20	Il s'exprime en faisant plusieurs erreurs qui ne nuisent pas à la compréhension. 16	Il s'exprime en faisant plusieurs erreurs qui nuisent peu à la compréhension. 12	Il s'exprime en faisant plusieurs erreurs qui nuisent à la compréhension. 8	Il s'exprime en faisant plusieurs erreurs qui nuisent beaucoup à la compréhension. 4
Utilisation d'un vocabulaire lié au sujet ou à la situation <sup>2</sup>	Utilisation d'un vocabulaire lié au sujet ou à la situation <sup>2</sup>	Il emploie un vocabulaire précis et varié. 15	Il emploie un vocabulaire précis et pluriel varié. 12	Il emploie un vocabulaire plus ou moins varié. 9	Il emploie un vocabulaire imprécis et répétitif. 6	Il emploie un vocabulaire limité. 3

**Note.** – L'élève qui ne réalise pas la tâche, qui réagit seulement de façon non verbale ou qui interagit en anglais se voit attribuer la note zéro.

1. Pour ce critère, un élève pourrait obtenir un A même si on décèle un accent qui ne nuit pas à la compréhension du message.
2. Pour ce critère, le vocabulaire ne peut être jugé précis si l'élève utilise plus de huit mots non conformes à la norme (anglicismes, mots étrangers, jurons, etc.). Dans ce cas, seuls les points des échelons C, D ou E peuvent lui être attribués.

CRITÈRE D'ÉVALUATION		A	B	C	D	E
Cohérence du texte	Respect de la structure de la séquence textuelle	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant <b>tous les éléments requis</b> . <b>15</b>	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant <b>la plupart des éléments requis</b> . <b>12</b>	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant <b>quelques éléments requis</b> , dont au moins un dans <b>chaque partie</b> . <b>9</b>	L'élève découpe son texte de façon plus ou moins adéquate, en <b>omettant l'une ou l'autre des parties</b> . <b>6</b>	L'élève présente un texte <b>sans structure évidente</b> . <b>3</b>
	Expression d'idées adaptées à la situation de communication	Il exprime et développe des idées <b>pertinentes</b> , qui se démarquent, en tenant compte de <b>tous</b> les éléments de la situation de communication. <b>30</b>	Il exprime et développe des idées <b>pertinentes</b> en tenant compte de <b>la plupart</b> des éléments de la situation de communication. <b>24</b>	Il exprime et développe des idées <b>plutôt pertinentes</b> en tenant compte de <b>quelques</b> éléments de la situation de communication. <b>18</b>	Il exprime des idées <b>peu pertinentes</b> en tenant compte de <b>quelques</b> éléments de la situation de communication. <b>12</b>	Il écrit un <b>texte hors sujet</b> . <b>6</b>
Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication	Progression des idées	Il enchaîne ses idées <b>de façon adéquate</b> . <b>10</b>	Il enchaîne ses idées <b>de façon plutôt adéquate</b> . <b>8</b>	Il enchaîne ses idées en établissant <b>quelques liens</b> entre elles. <b>6</b>	Il présente ses idées en établissant <b>peu de liens</b> entre elles. <b>4</b>	Il présente quelques idées <b>sans lien</b> . <b>2</b>
	Application de règles d'accord, de syntaxe, d'orthographe d'usage et de ponctuation	Il produit un texte contenant de 0 à 7 % d'erreurs. <b>35</b>	Il produit un texte contenant de 8 à 14 % d'erreurs. <b>28</b>	Il produit un texte contenant de 15 à 21 % d'erreurs. <b>21</b>	Il produit un texte contenant de 22 à 28 % d'erreurs. <b>14</b>	Il produit un texte contenant plus de 28 % d'erreurs. <b>7</b>
	Utilisation du vocabulaire	Il emploie un vocabulaire <b>précis et varié</b> . <b>10</b>	Il emploie un vocabulaire <b>précis et plutôt varié</b> . <b>8</b>	Il emploie un vocabulaire <b>plus ou moins précis et plus ou moins varié</b> . <b>6</b>	Il emploie un vocabulaire <b>imprécis et répétitif</b> . <b>4</b>	Il emploie un vocabulaire <b>limité</b> . <b>2</b>
		<b>Voir le tableau à la page suivante pour le nombre d'erreurs correspondant à chaque pourcentage.</b>				

**Note.** – L'élève qui ne réalise pas la tâche, qui écrit en anglais ou qui construit son texte à l'aide de phrases copiées d'un texte se voit attribuer la note zéro.

1. Pour ce critère, le vocabulaire ne peut être jugé précis si l'élève utilise plus de cinq mots non conformes à la norme (anglicismes, mots étrangers, jurons, etc.). Dans ce cas, seuls les points des échelons C, D ou E peuvent lui être attribués.

**Barème pour l'attribution des points pour le sous-critère  
Application de règles d'accord, de syntaxe, d'orthographe d'usage et de ponctuation**

Nombre de mots du texte	Nombres d'erreurs				
	0 à 11	12 à 22	23 à 34	35 à 45	46 et plus
<b>De 150 à 169</b>	0 à 11	12 à 22	23 à 34	35 à 45	46 et plus
<b>De 170 à 189</b>	0 à 13	14 à 25	26 à 38	39 à 50	51 et plus
<b>De 190 à 209</b>	0 à 14	15 à 28	29 à 42	43 à 56	57 et plus
<b>De 210 à 229</b>	0 à 15	16 à 31	32 à 46	47 à 62	63 et plus
<b>De 230 à 249</b>	0 à 17	18 à 34	35 à 50	51 à 67	68 et plus
<b>De 250 à 269</b>	0 à 18	19 à 36	37 à 55	56 à 73	74 et plus
<b>De 270 à 289</b>	0 à 20	21 à 40	41 à 61	62 à 81	82 et plus
<b>De 290 à 299</b>	0 à 21	22 à 42	43 à 63	64 à 84	85 et plus
<b>Pourcentage d'erreurs</b>	De 0 à 7 % d'erreurs	De 8 à 14 % d'erreurs	De 15 à 21 % d'erreurs	De 22 à 28 % d'erreurs	Plus de 28 % d'erreurs
<b>Échelon</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>
<b>Points accordés</b>	<b>35</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>7</b>

Note. – Pour les textes contenant moins de 150 mots ou plus de 299 mots, calculer le pourcentage d'erreurs en fonction du nombre de mots et se référer au tableau ci-dessus pour déterminer les points à accorder.

**Ministère  
de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport**

**Québec** 